



urgent question de location et droit du propriétaire

Par **pierrot67**, le **09/08/2012 à 09:29**

Bonjour

voilà je voudrais svp avoir votre avis sur un gros problème qui se pose à moi et ma famille, nous somme un couple avec un enfant de 2 ans j'ai 42 ans et ma femme 36 ,nous somme locataire a la même adresse depuis plus de sept ans ,nous n'avons à ce jour jamais eu aucun soucis de paiement ,tous les loyer ont été réglés par virement et jamais de retard , nous somme locataire d'un appartement situé dans une maison et les voisins sont les enfants du propriétaire

nous somme au fond d'une cour fermée par un portail ,nous n'avons pas le droit d'utiliser cette cour ,même ma fille de 2 ans n'a pas le droit d'y jouer elle est uniquement là pour les enfants des propriétaires, nous n'avons pas de sonnette donc quand quelqu'un passe nous voir il est obligé de nous téléphoner pour que l'on puisse leur ouvrir le portail , les amis n'ont pas le droit de se garer dans la cour ce qui les oblige à se garer à 300 mètres de chez nous , je ne reçois pas de colis de la poste car le portail est toujours fermé ce qui m'oblige à les chercher moi-même et même de fois faire plus de 60 km aller-retour quand il s'agit de transporteur, ceci n'est qu'un aperçu de la vie sur cette location, il y a 6 mois je suis malheureusement tombé au chômage ,mais ça ne nous empêche pas de payer le loyer en effet ma femme est infirmière et gagne bien sa vie ,j'ai donc décidé d'ouvrir ma propre boîte de vente sur internet ,à l'époque je ne savais pas que pour ce genre de boîte il fallait demander au proprio ,j'ai donc établi le siège social à l'adresse de notre domicile ,je précise que je n'ai pas de stock et que je ne reçois pas de clients je passe uniquement par internet et les colis que je reçois une fois par semaine sont équivalents à deux cartons de la taille d'un pack de lessive ,le propriétaire a donc découvert par hasard ??? Mon site sur le net

en fait non il a ouvert un de mes courriers qu'il a eu dans sa boîte à lettres depuis c'est un enfer il me menace de nous virer j'ai bien lu le bail et il n'est fait aucune mention de l'interdiction de donner mon adresse pour en faire un siège social de mon entreprise , de plus dans la cour sont venus s'installer un couple dans l'un de leurs gîtes qui ne fait qu'une pièce et j'ai appris que ces personnes désiraient s'installer dans le village et il y a deux jours j'ai reçu un recommandé du propriétaire sous forme d'ultimatum que je devais fermer ma société du moins cesser toutes activités et également que je n'avais plus le droit de me garer dans la cour

Par **janus2fr**, le **09/08/2012 à 15:44**

Bonjour,

Voir ce dossier <http://www.apce.com/pid807/s-installer-chez-soi.html>

Par **ceriseetcompagnie**, le **09/08/2012** à **18:28**

effectivement vous avez un problème avec votre propriétaire !

vous pouvez consulter une association ADIL, ou encore pour avoir des renseignements vous avez à votre disposition le 3939 (téléphone mis en place pour aider les consommateurs, demander le service - location non meublée) et exposer votre situation.

bon courage